

Capacités de stockage

A respecter dès qu'un bâtiment est situé en ZV.

Calcul possible à partir de l'outil internet pré-dexel (<http://idele.fr/services/outils/pre-dexel.html>).

Possibilité de déroger à ces capacités réglementaire sous réserve impérative de disposer d'un DEXEL complet prenant en compte les effectifs actuels de l'exploitation et les pratiques d'épandage conforme d'un point de vue agronomique.



Espèces	Temps passé à l'extérieur des bâtiments	Type de fumiers			Type de lisier		
		Zone B	Zone C	Zone D	Zone B	Zone C	Zone D
Bovins, caprins et ovins lait	< = 3 mois	6	6	6,5	6,5		7
	> 3 mois	4	4	5	4,5	4,5	5,5
Bovins, caprins et ovins allaitants	< = 7 mois	5	5,5		5	5,5	
	> 7 mois	4			4		
Bovins à l'engraissement	< = 3 mois	6		6,5	6,5		7
	de 3 à 7 mois	5	5,5		5	5,5	
	> 7 mois	4			4		
Porcs		7			7,5		
Volailles		/			7		
Autres espèces		6			6		

Zone B : AMBERIEUX EN DOMBES, ARS SUR FORMANS, BALAN, BANEINS, BEAUREGARD, BELIGNEUX, BEYNOST, BIRIEUX, BLYES, LA BOISSE, BOULIGNEUX, BOURG ST CHRISTOPHE, CERTINES, CHALAMONT, CHANEINS, CHARNOZ SUR AIN, CHATENAY, CHATILLON LA PALUD, CHAZEY SUR AIN, CIVRIEUX, CRANS, DAGNEUX, DOMPIERRE SUR VEYLE, DRUILLAT, FARAMANS, FAREINS, FRANCHELEINS, FRANS, GENOUILLEUX, GUEREINS, JASSANS RIOTTIER, JOYEUX, LAGNIEU, LAPEYROUSE, LENT, LOYETTES, LURCY, MASSIEUX, MESSIMY SUR SAONE, MEXIMIEUX, MIONNAY, MIRIBEL, MISERIEUX, MONTCEAUX, LE MONTELLIER, MONTHIEUX, MONTLUEL, MONTMERLE SUR SAONE, NEYRON, PARCIEUX, PEROUGES, PEYZIEUX SUR SAONE, PIZAY, RANCE, RELEVANT, REYRIEUX, RIGNIEUX LE FRANC, ST ANDRE DE CORCY, ST ANDRE SUR VIEUX JONC, ST BERNARD, STE CROIX, ST DIDIER DE FORMANS, ST ELOI, STE EUPHEMIE, ST JEAN DE NIOST, ST JEAN DE THURIGNEUX, STE JULIE, ST MARCEL, ST MAURICE DE BEYNOST, ST MAURICE DE GOURDANS, STE OLIVE, ST TRIVIER SUR MOIGNANS, ST VULBAS, SANDRANS, SAVIGNEUX, SERVAS, TOUSSIEUX, TRAMOYES, LA TRANCLIÈRE, TREVOUX, VERSAILLEUX, VILLARS LES DOMBES, VILLENEUVE, VILLETTE SUR AIN, VILLIEU LOYES MOLLON

Zone C : BEREYZIAT, BOURG EN BRESSE, BUELLAS, CEYZERIAT, CONFRANCON, CORMOZ, COURTES, CURCIAT DONGALON, CURTAFOND, DOMPIERRE SUR CHALARONNE, FOISSIAT, JASSERON, LESCHEROUX, MANTENAY MONTLIN, MARSONNAS, MEZERIAT, MONTAGNAT, MONTRACOL, PERONNAS, PERREX, POLLIAT, ST CYR SUR MENTHON, ST DENIS LES BOURG, ST DIDIER D'AUSSIAT, ST ETIENNE SUR REYSSOUZE, ST GENIS SUR MENTHON, ST JEAN SUR REYSSOUZE, ST JEAN SUR VEYLE, ST JUST, ST NIZIER LE BOUCHOUX, ST REMY, TOSSIAT, VALEINS, VIRIAT

Zone D : JOURNANS, REVONNAS, ST MARTIN DU MONT,

	Zones vulnérables Communes classées en 2012 et avant	"Nouvelles ZV" Communes classées en 2015 et 2017
Délais de mise aux normes (stockage) avec travaux réalisés et factures acquittées	Doit être fait	1er oct. 2018 1er oct 2019 pour exploitations qui feront la demande et sous conditions